

| | |
|--------------------------------|---|
| Demande accordée le 09/05/2021 | |
| Par : | MADAME LEBLANC MONIQUE |
| Demeurant à : | 7 RUE CADET 75009 PARIS |
| Sur un terrain sis : | 4 RUE DU BEAUREGARD à : LE POIRIER MARTIN JOUY SUR EURE 358 AB 1 |
| Nature des Travaux : | Création d'une fenêtre sur pignon |

N° DP 027 358 21 F0006

Surface de plancher créée : 0 m²

RAR n° 1A 18673558568
+ ORDINAIRE

Destination : Habitation

Le Maire de la commune de « de JOUY SUR EURE » ;

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 17/12/2019 ;

Vu la décision de non opposition à la déclaration préalable délivrée le 29/06/2021

Vu la demande de retrait de M. BLARD en date du 20/07/2021

Vu la lettre de saisine relative à la procédure contradictoire en date du 27/07/2021

Vu l'article 675 et 678 du Code Civil ;

Considérant que la décision de non opposition tacite à la déclaration préalable est entachée d'illégalité au motif que :

- Le pétitionnaire ne détient aucune autorisation pour ouvrir une fenêtre chez son voisin ;

Considérant que l'administration est tenue de procéder au retrait de la décision illégale ;

Considérant que le délai de retrait de trois mois, fixé à l'article L.424-5 du Code de l'Urbanisme, n'est pas expiré.

:::ARRETE:::

Article 1 : La décision de non opposition tacite est **RETIREE** pour le projet décrit dans la demande susvisée et représentant une surface de plancher de 0 mètres carrés.

Article 2 : Il est fait **OPPOSITION** à la déclaration préalable.

Fait à : JOUY SUR EURE, le 04/08/2021
Le Maire,



Philippe ALLAIN



Affiché en mairie le : 04/08/2021